



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Fax : 01 49 78 01 36

Réf :

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 NOVEMBRE 2013****RAPPORT DE PRÉSENTATION**

**OBJET :** Débat d'orientations budgétaires 2014 pour le budget primitif de la commune et le budget annexe d'assainissement

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que l'approbation du budget primitif doit être précédée d'une phase préalable constituée par le débat d'orientations budgétaires (DOB).

Si cette délibération n'a pas de caractère décisionnel, le débat qui l'entoure n'en demeure pas moins un moment essentiel de la vie de la commune. Il a pour but de présenter le contexte général dans lequel celle-ci prépare son budget, ainsi que les objectifs et priorités de l'année à venir.

Conformément à l'article cité supra, ce débat doit se tenir dans l'intervalle de deux mois avant l'examen du budget primitif.

La préparation budgétaire est une tâche structurante dans l'activité de la commune.

Cette année, la Municipalité a décidé d'avancer la date de vote du budget primitif 2014, afin de permettre son exécution en année pleine. Il sera en effet mis en débat au Conseil municipal de décembre, pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La préparation budgétaire a débuté au mois de juillet à l'occasion de la remise de la lettre de cadrage, arrêtée par le Bureau municipal, qui définit l'enveloppe allouée au fonctionnement de l'ensemble des services municipaux. Les élu (e)s et l'administration construisent leur proposition budgétaire qui sera présentée in fine, et éventuellement arbitrée, lors des conférences budgétaires qui se déroulent entre octobre et novembre. L'intégration de cette méthode de travail et la qualité des propositions budgétaires obtenues depuis quelques années déjà, participent à l'optimisation des ressources nécessaires à la conduite du programme municipal.

La commune améliore en permanence l'offre et la qualité du service public local, malgré un contexte national défavorable où la contribution des collectivités locales à la réduction du déficit public de l'Etat pèse de plus en plus dans les budgets, notamment par l'effet de la progression de la péréquation horizontale, qui ne prend pas totalement en compte les charges des collectivités, et par l'effet de la diminution de la péréquation verticale (dotations de l'Etat : DGF et dotations de compensations)

En effet, le Chef de l'Etat a annoncé lors de son discours à Dijon, en mars dernier, que le taux de déficit public serait supérieur à 3,7%. Confirmation faite par le ministre des finances publiques confirmant avec un taux de 4,1% pour 2013 et de 3,6% pour 2014. Cela signifie que les objectifs de réduction du déficit public à 3% du PIB, découlant du traité de Maastricht et du Pacte européen de stabilité et de croissance de juin 1997, ne seront pas atteints d'ici fin 2013.

Alors que La Commission européenne, dans ses recommandations à la France en date du 29 mai 2013, lui laisse un délai de deux ans (soit jusqu'en 2015), pour atteindre le déficit de 3% du PIB, et l'incite à la réduction prioritaire des dépenses dans toutes les administrations publiques, notamment sécurité sociale et collectivités locales.

Enfin, alors que les contraintes européennes limitent le taux de la dette publique à 60% du PIB, ce seuil a été dépassé en 2012 par l'Etat Français, avec un taux de 79%.

Dans la même veine, le rapport de la Cour des comptes de juin 2013, rappelle la répartition du déficit et de la dette publique en 2012, entre l'Etat, les administrations de sécurité sociale (asso) et les administrations publiques locales (apul) :

- Le déficit public de 4.8% du PIB (soit 98,2 Md€) est réparti entre l'Etat pour 4% (82,3 Md€), les asso pour 0,6% (12,8 Md€) et les Apul pour 0,2% (3,1 Md€).
- La dette publique de 79% du PIB est répartie entre l'Etat (71%), et les Apul pour 8%. Elle attend 90% du PIB si l'on prend en compte la part des asso de 11%.

Néanmoins, ce rapport préconise de poursuivre la diminution des dotations budgétaires en demandant plus d'effort au bloc communal. Pour mémoire, une baisse de 1, 5 milliards d'euros de dotation aux collectivités est prévue en 2014, et 1,5 milliards supplémentaires en 2015.

Les collectivités territoriales sont invitées à réduire leurs dépenses, et par conséquent, l'offre et la qualité du service public local, afin de participer au redressement national. Parallèlement, il faut rappeler qu'elles réalisent près de 70% de l'investissement civils et contribuent ainsi à maintenir un niveau de croissance nécessaire.

Dans le même esprit, le projet de construction de la Métropole du Grand Paris a fait naître des inquiétudes quant aux moyens d'action et de décision des élus locaux, qui constituent une menace pour l'offre et la qualité du service public local, alors que les besoins de la population s'accroissent.

Grâce au travail accompli depuis deux ans, dans le cadre de l'élaboration du contrat de développement territorial du Grand Orly, la commune s'inscrit dans la valorisation d'un projet de territoire pertinent et dynamique capable de peser dans la construction de la Métropole Parisienne.

## **1) Le contexte économique et financier**

Une étude publiée par le Bipe (cabinet d'experts en prospective économique) se montre plus pessimiste. Il élabore depuis 2004 un indice «du pouvoir d'achat ressenti» plus fidèle à ses yeux à la perception de chaque consommateur et qui se concentre sur le revenu disponible des ménages une fois décomptées les dépenses contraintes (loyer et charges, cantine scolaire, dépenses de santé...). Ces dernières pèsent pour 45% du budget des ménages et devraient augmenter plus rapidement que les revenus des ménages en 2013 et 2014.

Selon le cabinet, le «pouvoir d'achat ressenti» baisserait de 1,6% en 2013, pour la troisième année de suite, et encore de 0,4% en 2014. Cette diminution étant accentuée par une pression fiscale accrue (nouvelles hausses d'impôts et de cotisations sociales) ainsi que par la hausse du taux de TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Pour l'an prochain justement, l'Insee ne s'aventure pas à donner une prévision de croissance alors que le gouvernement table sur 0,9%. Le Fonds monétaire international (FMI), pour sa part, conforte le scénario de croissance prudent retenu par le gouvernement pour la préparation du projet de budget 2014.

Si elle a revu à la baisse ses prévisions pour la croissance mondiale du fait du ralentissement en cours dans plusieurs grands pays émergents, l'institution table désormais pour la France sur un produit intérieur brut en hausse de 0,2% cette année et 1,0% l'an prochain.

Il fait preuve en conséquence d'un peu moins de pessimisme sur l'évolution du chômage, avec un taux attendu à 11,1% en 2014 après 11,0% en 2013, contre respectivement 11,6% et 11,2% auparavant.

Un optimisme que ne partagent pas de nombreux économistes qui évoquent «une France en sous-régime» avec une hausse de l'activité comprise entre 0,6% et 0,8%. Bien loin des 2,9% enregistrés en moyenne entre 2000 et 2007.

Ces prévisions laissent présager une nouvelle année difficile du point de vue des conséquences sociales de cette situation avec un renforcement du chômage, une augmentation du nombre de travailleurs pauvres et de fait une sollicitation beaucoup plus grande des collectivités locales et notamment les villes et les départements.

La France à l'instar d'autres pays de la zone euro est entrée dans une phase de désinflation (dernière publication inflation France Août 2013 de 0,672% au lieu de 2,015% pour Août 2012) corroboré par le chiffre pour la zone euro 2013 de 1,242% (Août 2013) au lieu de 2,557% pour Août 2012.

Pour 2014, le consensus des économistes de la place table sur une inflation attendue de +1,3% en 2014 après +0,9% en 2013, d'un niveau d'investissement des entreprises de +1,5% en 2014 contre -2,2% en 2013, et d'une consommation des ménages de +0,8% en 2014 après +0,3% en 2013.

Le taux de chômage national reste quant à lui élevé. Il repart à la hausse en septembre pour atteindre 3,296 millions de chômeurs, soit 10,5 % de la population, et devrait culminer à 11,4% fin 2013.

A Chevilly-Larue le taux de chômage est de 11,8 % (oct. 2013) et le nombre des chevillais à la recherche d'un emploi est de 1088 (dont 340 non indemnisables) contre 1037 (dont 302 non indemnisables) un an plus tôt.

Le nombre de bénéficiaires du RSA reste stable entre 2010 et 2011, soit 487 allocataires, mais la tendance semble être à la hausse, compte tenu de l'augmentation des dossiers instruits par les services. Enfin, les Chevillais éligibles à l'Allocation Adultes Handicapés sont plus nombreux, de 199 en 2010 à 217 allocataires en 2011.

Le contexte international ne dégage que peu de signes positifs pour 2014 et la croissance de la zone euro restera très faible.

## **2) Principales évolutions de la loi de finances 2014 pour les communes**

Le projet de Loi de finances 2014 (PLFI) a été élaboré avec une prévision de croissance + 0,9 % du PIB en 2014, le gouvernement se fixe comme objectif dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2014 de réduire le déficit public à 3,6 % du PIB l'an prochain (après 4,1 % en 2013). Les deux ambitions affichées par le gouvernement sont de stimuler la croissance et de dynamiser l'emploi.

Avec une hypothèse d'inflation hors tabac de 1,3% en 2014, contre 0,8% en 2013.

La réduction du déficit représente un effort structurel de 0,9 point de PIB en 2014 dans la ligne de ce qui était prévu dans le programme de stabilité.

Les ajustements (18 milliards d'euros) concernent pour près de 80 % des réductions de dépenses publiques, l'effort sur la baisse du déficit reposant en effet sur 15 milliards de réduction des dépenses (9 milliards d'euros sur l'Etat dont 1,5 milliards d'euros de dotations aux collectivités et 6 milliards d'euros sur la protection sociale) et pour 3 milliards d'euros des augmentations de recettes.

Cette baisse de dotations à hauteur de 1.5 milliards d'euros pour 2014 et de 1,5 milliards d'euros pour 2015, entraîne ce que l'on appelle communément « l'effet de ciseaux ».

Plusieurs facteurs y participent :

- La baisse des dotations entraîne de fait une perte de recettes de fonctionnement pour les collectivités ;
- Les dépenses de fonctionnement continueront de croître en lien avec un contexte social très difficile et du fait de l'augmentation des différents taux de TVA intermédiaire et normal.

En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les principaux taux de TVA seront modifiés, conformément à l'article 68 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, troisième loi de finances rectificative pour 2012 :

Le taux réduit de TVA de 5,5% ne devrait pas être abaissé à 5%, comme prévu initialement. Il concerne les produits alimentaires, abonnements gaz, fourniture de denrées alimentaires avant transformation, fourniture de chaleur produite à partir d'énergies renouvelables (exemple de la géothermie), livres sur tout support, billetterie de spectacle vivant ;

Le taux intermédiaire sera porté de 7% à 10% : sont notamment concernés les prestations de collecte et de tri des déchets ménagers, les fonds documentaires constitués par les médiathèques ;

Le taux normal sera augmenté de 19,6% à 20% : il concerne la majorité des achats de biens et de prestations de services (l'essentiel des dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement des collectivités)

Pour la commune de Chevilly-Larue, l'impact de ces hausses de tva toutes choses égales par ailleurs ressort à +0,72% sur la base des dépenses de fonctionnement du budget 2013 ; si le taux de 5,5% avait été ramené à 5% comme prévu initialement, l'impact aurait été limité à +0,66%.

De manière globale, les transferts financiers (hors fiscalité) aux collectivités passent de 71,3 milliards d'euros en 2013 à 70 milliards en 2014, l'enveloppe normée de 48,8 à 47,3 milliards (- 3,1 %) et la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 41,5 à 40 milliards (- 3,3 %).

Le bloc communal sera touché par cette réduction à hauteur de 840 millions d'euros (56% ) répartis à hauteur de 588 millions d'euros (70%) pour les communes et 252 millions d'euros (30 %) pour les intercommunalités ; les départements et les régions participent à l'effort pour respectivement 476 millions d'euros et 184 millions d'euros, soit 44% de ce dernier.

Le FCTVA augmentera lui de 2,3 % en 2014, passant de 5,6 à 5,75 milliards d'euros.

Le PLFI 2014 prévoit d'inscrire le FCTVA dans le périmètre des dotations de l'Etat, aucun article de correction n'étant prévu concernant le taux de remboursement du FCTVA alors que l'article 68 de la 3<sup>ème</sup> loi de finances rectificatives pour 2012 prévoit que le taux de TVA seront ainsi modifiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Un amendement au PLFI 2014 en cours d'examen permettrait en outre d'aligner le Fonds sur la hausse du taux de TVA à 20%, applicable aux investissements des collectivités, qui représentent 71% des investissements civils. L'amendement prévoit que le taux de compensation du FCTVA passe de 15,482 à 15,761 %.

Dans le communiqué de l'AMF du 7 octobre dernier, l'association pointe que « le gel du FCTVA serait une atteinte grave et sans précédent aux relations financières entre l'Etat et les collectivités locales ».

Divers ajustements du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) – qui atteindra 570 millions d'euros l'an prochain (+ 210 millions d'euros) – entreront en vigueur en 2014.

La prise en compte du revenu par habitant dans le prélèvement, introduit à hauteur de 20 % en 2013, passera à 25 % l'an prochain.

Concernant le FSRIF, l'article 73 du PLFI 2014, introduit à l'instar du FPIC, un indice synthétique intégrant le Potentiel Financier comme critère de richesse et le revenu par habitant comme critère de charges, pondérés respectivement à hauteur de 80% et 20%.

Ceci aura pour conséquence de faire baisser la contribution de la commune au FSRIF et d'introduire davantage de justice dans la péréquation. A cet égard, la démarche dans ce sens de 8 communes d'Ile-de-France, dont Chevilly-Larue, ayant la particularité de recevoir la dotation de solidarité urbaine de l'Etat (DSU) et de contribuer à la péréquation régionale au titre de la même solidarité, n'aura pas été vaine. Dorénavant les communes avec des bases fiscales élevées mais un revenu par habitant faible, devraient voir leur contribution atténuée. Néanmoins, la part consacrée aux charges demeure faible ... Il aurait été pertinent de l'aligner sur le nouveau dispositif du FPIC, autrement dit de la porter directement à 25% ; c'était d'ailleurs une demande du groupe de travail des 8 communes dans une lettre adressée au Ministre délégué au Budget.

Enfin, le plafond de contribution au FPIC passera de 11 à 13 % des ressources fiscales.

Il s'agit en réalité de plafonner la contribution FPIC de l'année en cours et la contribution FSRIF de l'année n-1 à 13% des ressources (produits fiscaux, DGF et diverses dotations structurantes (exemple de la compensation salaires).

Parallèlement à la baisse des dotations de l'Etat évoquée supra, on assiste à une augmentation du poids des trois péréquations dans le budget communal :

- La participation au fonds de garantie de ressources (FNGIR) au titre du financement lié à la réforme de la taxe professionnelle de 899 k€ en 2013 puis 2014 et les années suivantes.
- Le fonds de solidarité de l'Ile-de-France (FSRIF) 460k€ en 2012, 681k€ en 2013 et 648k€ en 2014.
- Le fonds de péréquation des intercommunalités et communes (FPIC) 400k€ en 2012, 961k€ en 2013 et 1 521k€ en 2014.

Au total, après avoir été prélevée à hauteur de 2 541k€ en 2013, la commune devrait subir une hausse de ces prélèvements de +22% en 2014 autour de 3 102k€.

Il faut souligner que ces niveaux de contribution sont particulièrement volatils (multiplication des variables que sont les nombreux dispositifs de plafonnement et les niveaux des critères de richesse et de charges) ; ces estimations feront l'objet d'ajustements futurs ; il faut néanmoins noter que le scénario concernant le FSRIF repris dans le PLFI 2014 et sa baisse relative attendue est la conséquence des actions menées par le groupe de travail des 8 communes si cela devait rester en l'état.

A ce stade du PLFI 2014, à population constante, la DGF de la ville de Chevilly-Larue dans son ensemble pourrait se contracter de plus de 5% à 8 369k€. Outre les dispositifs habituels qui au gré des différentes lois de finances « écrasent » les ex DCTP, aujourd'hui appelés dotation unique spécifique (DUS) qui baisseraient de 14,60%, et les composantes part garantie et compensation salaires (respectivement -6% et -2%), l'essentiel de la contraction proviendrait de la refonte de la partie DGF forfaitaire estimée pour Chevilly entre 300 et 350k€. Ce serait donc au final une perte équivalente à 2,5 points d'impôts.

### **3) Des conditions de financement en voie d'amélioration**

La raréfaction des ressources pour financer les investissements locaux de ces dernières années n'est plus d'actualité. La recomposition du paysage bancaire a permis l'arrivée de la Banque Postale et de la SFIL (Société de Financement Local). Les conditions de financements des projets locaux apparaissent moins dégradées pour l'ensemble des collectivités.

Les conditions de marchés se sont particulièrement améliorées depuis plus d'un an, les mesures non conventionnelles de la BCE sur le 1<sup>er</sup> semestre 2012 ayant participé à une détente durable des taux d'intérêt.

Les conditions de financements des projets locaux apparaissent donc aujourd'hui plus favorables même si les marges demandées par les acteurs du financement des collectivités demeurent élevées (entre 2 et 3%). La preuve est faite qu'un niveau de taux d'intérêt bas ne suffit pas à lui seul à produire de la ressource à bas coût.

La commune, dans le cadre de la gestion active de sa dette profite des opportunités de marché pour faire évoluer ses stratégies ; des arbitrages ont été étudiés et certains ont été réalisés et d'autres le seront dans un avenir plus ou moins proches.

Dans ce contexte, la signature de la commune reste forte et ses financeurs historiques continuent, pour l'instant, à l'accompagner pour financer ses investissements.

#### 4) La situation financière de la commune et sa stratégie budgétaire

La montée en puissance des principaux mécanismes de péréquation a et va avoir un impact significatif sur les grands équilibres budgétaires de la commune. Si la commune propose une modification des règles de calcul des principales mesures péréquatrices, il n'en demeure pas moins que la poursuite des objectifs établis doit permettre à la commune de conserver un haut niveau d'épargne, condition sine qua non à la réalisation du programme d'investissement.

L'objectif du maintien de l'excédent brut de fonctionnement à un niveau supérieur à 4 000 k€ doit permettre de poursuivre une politique d'investissement permettant de répondre aux besoins en matière de qualité du service public local tout en ayant un recours limité à l'emprunt.

Plusieurs actions déjà mises en œuvre et devant être poursuivies traduisent cette stratégie budgétaire :

##### a) Agir sur la progression des dépenses de fonctionnement

La préservation d'une épargne nette positive dans les années à venir est un enjeu majeur, l'action sur la progression des charges de fonctionnement constitue un levier déterminant à sa réalisation. L'objectif de la commune sur la question est donc de maintenir sur la période 2013 – 2018 une progressivité des dépenses de fonctionnement limité à 2 %.

Pour l'exercice 2014, Le cadrage budgétaire a retenu les hypothèses suivantes :

- Pour les charges a caractère général (chap 011) : +0% excepté pour les Services Techniques +0.75% (pour tenir compte de la hausse du taux de TVA)
- Pour les charges de personnel (chap 012) : + 2,5 %
- Pour les autres dépenses de gestion courante (chap 65) : 0.75%

Côté dépenses, la commune a traduit dans les faits ces objectifs puisqu'en 2011, les charges à caractère général ressortent à 8 520 k€ au compte administratif (en baisse de – 2,56 %, restes à réaliser compris). Les services sont donc parvenus à boucler l'année 2011 sur un niveau inférieur à celui de l'année 2007 (8 541 k€). En 2012, l'exécution budgétaire est légèrement supérieure mais reste contenue. Le compte administratif 2013 n'étant pas arrêté, l'objectif pour 2014 est de geler en valeur l'enveloppe allouée aux dépenses générales tout en maintenant l'offre et la qualité de services publics.

Evolution par nature du budget primitif de la ville

| Dépenses de fonctionnement du Budget Primitif         | BP 2010    | BP 2011    | BP 2012    | BP 2013    | DOB 2014   |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Personnel   | 20 000 000 | 20 550 000 | 20 820 000 | 21 470 000 | 22 181 000 |
| Charges à caractère général                           | 8 891 439  | 8 735 851  | 8 585 385  | 8 585 385  | 8 656 630  |
| Autres charges de gestion courante (dont subventions) | 2 900 030  | 2 985 229  | 3 212 292  | 3 228 353  | 3 252 566  |
| Charges financières                                   | 1 454 674  | 1 200 000  | 1 200 000  | 1 200 000  | 1 200 000  |

## **b) Dégager de nouvelles recettes**

Si l'augmentation des recettes de fonctionnement n'est pas à chercher du côté de l'Etat, il n'en demeure pas moins que la commune poursuit sa quête de recettes nouvelles :

- Par la recherche de subventions côté investissement mais aussi fonctionnement
- Par des cessions de patrimoine chaque fois que cela est pertinent
- Par la réalisation et la valorisation des opérations internalisées de travaux
- Par la mise en place de la taxe de séjour et de celle sur la publicité extérieure
- Par une récupération de la TVA par voie fiscale des dépenses assujetties
- Par une intégration de la taxe d'aménagement

Une progression de la fiscalité limitée :

Entre 2003 et 2013, sur la base d'un logement représentant 100% de la valeur locative moyenne et hors impact des revalorisations inscrites dans les lois de finances, l'évolution moyenne annuelle pour un couple n'ayant personne à charge a été, pour la taxe d'habitation (TH) de 1,28%, et pour la taxe sur le foncier bâti (TFB), de 1,20%. Ajoutées l'une à l'autre cela donne une évolution moyenne annuelle des cotisations communales de seulement 1,24% avec deux personnes à charge, la TH a diminué de - 0,78% par an, tandis que celle de la TFB a augmenté de 1,20% par an. Au total, la progression de la fiscalité ménages a évolué de seulement 0,38% par an sur une période de dix ans.

Chevilly-Larue reste l'une des communes où l'imposition est la moins importante (la seconde en ce qui concerne la taxe d'habitation dans le val de Marne). Par ailleurs, la commune a mis en œuvre depuis plusieurs années, une politique d'abattement sur la taxe d'habitation favorable aux familles avec personnes à charges.

Ceci est possible grâce à une gestion saine et une limitation de la progression des dépenses de fonctionnement ; grâce aussi à la politique municipale de développement économique qui par l'installation de nouvelles entreprises permet régulièrement d'augmenter le produit fiscal tout en ayant une limitation de la progression des taux de la fiscalité : taux constants en 2013 et pour 2014.

## **5) Les Orientations municipales**

La crise économique qui frappe les chevillais implique de préserver le service public local et d'en améliorer continuellement le fonctionnement. Cet objectif sera au cœur de l'exercice budgétaire 2014 en prenant en compte les principaux éléments ressortant de l'enquête réalisée fin 2012.

Les priorités de la commune s'inscrivent dans une démarche générale de développement durable qui innove l'ensemble des actions municipales au travers de sa politique d'aide aux plus fragiles, de la priorité donnée à la jeunesse, de sa politique de développement économique et de sa participation à la lutte pour une planète plus économe.

### ***La priorité est donnée au pouvoir d'achat des Chevillais***

Depuis toujours, le dispositif de tarifications des activités s'appuie sur des objectifs de maintien de tarifs abordables pour l'ensemble des Chevillais, bien en-deçà du coût réel de la prestation ; permettant de maintenir et d'améliorer les services offerts tout en ne dégradant pas ses finances ; permettant enfin de maintenir des taux de couverture par la participation des usagers les plus stables possibles. Aujourd'hui, l'ensemble des Chevillais bénéficient de cette politique tarifaire avec un quotient familial avantageux pour tous les revenus.

Cette priorité est confortée grâce à une baisse de 50 % de l'évolution des tarifs de la restauration municipale, décidée en 2008, et à la gratuité de la Médiathèque, grâce au taux de fiscalité locale

constants depuis 2013, grâce au développement de la géothermie sur la ville facteur de justice sociale et source d'économie sur la facture de chauffage, grâce aux opérations urbaines de démolitions reconstructions offrant aux habitants des logements neufs à un prix de loyer inchangé ;

L'ouverture récente du 3<sup>ème</sup> relais mairie, en centre ville, permettra de simplifier les démarches administratives des Chevillais, facilitera l'accès aux informations et conseils en matière d'économie d'énergie grâce à la permanence de l'espace énergie

### ***Poursuivre une politique de solidarité et d'entraide***

Alors que la précarité est encore en augmentation, en touchant 14% de la population française, et que les inégalités sociales se creusent, la commune se positionne en protecteur. A ce titre, elle poursuivra ses actions de soutien aux familles et parmi les plus significatives, les aides au paiement des factures d'énergie, un soutien aux familles fortement endettées par leur loyer, et celles menacées d'expulsion. Mais également le maintien des dispositifs d'aide à domicile, un nouveau service de transports à la demande et le traditionnel Réveillon de la Solidarité. Enfin, plusieurs sorties seront à nouveau proposées aux familles.

L'épicerie Solidaire continuera de bénéficier du soutien de la commune permettant aux Chevillais, confrontés à des difficultés sociales et financières importantes, de s'approvisionner en produits de consommation courante. Ces familles y trouvent, par ailleurs, des soutiens sur la gestion d'un budget familial et informations sur la santé.

Enfin, la mise en place d'un observatoire social va permettre, quartier par quartier, de mieux connaître la situation des familles, d'ajuster la politique municipale au plus près des besoins et de cibler les publics les plus fragiles : ce sera un outil commun à tous les acteurs locaux. Deux thématiques feront l'objet d'une étude plus approfondie: le parcours résidentiel et la parentalité.

Les actions de solidarité internationale se poursuivront avec les projets engagés dans les écoles maternelles au Vietnam (Ville de Yen Bai), la mise en place d'un cabinet médical scolaire dans la Ville de Victoria en Roumanie, l'aide au développement agricole du village de Dieuk en Mauritanie.

La Solidarité eu égard aux personnes les plus fragiles, les personnes âgées, handicapées ou isolées etc... continuera en 2014 d'être érigée en tant que valeur fondamentale de l'action municipale.

### ***Poursuivre la politique prioritaire en faveur des enfants et de la jeunesse***

- 1- Dans le domaine de l'enseignement, la politique municipale tendant à la gratuité scolaire se poursuit et l'aide aux écoles pour assurer le meilleur accueil possible des enfants est maintenue. De nombreuses actions visant à favoriser l'épanouissement culturel, sportif... sont mises en œuvre à l'instar des classes musicales, en partenariat avec le conservatoire, et des nombreuses activités menées avec la médiathèque, le théâtre et la Maison du conte.

La lutte contre l'échec scolaire se poursuit avec la reconduction de clubs coups de pouce dans les écoles Paul Bert A et B et Pierre et Marie Curie.

Les travaux de rénovation de l'office de restauration à Pasteur maternelle ont été inaugurés en septembre dernier. Le nouvel office, avec sa nouvelle salle de restaurant, sont opérationnels et améliorent très sensiblement les conditions d'accueil des enfants, tout comme l'entrée unique plus spacieuse.

A l'école Jacques Gilbert-Collet, les travaux de rénovation de la toiture ont été engagés au mois d'août 2013. La réflexion se poursuit pour dégager des capacités supplémentaires en sortant le centre de loisirs des locaux scolaires.

Un travail du même type a été engagé en juin dernier à l'école Allende avec l'installation du centre de loisirs dans 2 pavillons propriété de la commune à proximité immédiate de l'école, ce qui a



permis de libérer une classe. En complément, la salle de restaurant a été entièrement rénovée cet été et les travaux de construction d'un nouvel office devraient être livrés au début de l'année 2014.

Pour les écoles, les travaux d'amélioration continuent également : réfection d'un bloc sanitaire, réfection de salles de classes. Dans la mesure du possible, ces travaux d'entretien sont réalisés par la régie municipale afin de maintenir le volume et la qualité des travaux à réaliser.

Le chantier du centre de loisirs élémentaire a débuté en avril dernier, après l'obtention de la subvention attendue dans le cadre du contrat régional d'un montant de 1 350 000 euros répartis entre le centre de loisirs et le pôle collégiens. Ces travaux devraient se terminer en mai 2014 et permettre une ouverture de ce nouvel équipement à l'été 2014.

L'organisation de classes de découverte est maintenue avec pour ambition de sensibiliser les classes sur une thématique spécifique. De plus, la commune réinscrira des financements en matériel informatique et fournitures scolaires sur l'ensemble des écoles afin d'optimiser les conditions de travail des élèves.

Par ailleurs, une étude en vue de la création d'une ludothèque a été engagée afin d'arrêter un contenu, de rechercher un lieu d'accueil, apprécier les moyens de fonctionnement et le budget prévisionnel.

La mise en place d'un comité consultatif pour l'élaboration d'un nouveau Projet Educatif Local sera une des actions fortes de l'année 2014. Elle réaffirmera la volonté de placer l'acte éducatif au premier rang des préoccupations municipales et d'accompagner l'enfant dans toutes les étapes de son développement. Ce nouveau PEL s'adaptera aux évolutions sociétales et définira les orientations et valeurs fondamentales régissant les actions éducatives complémentaires portées par la commune. Enfin, il aboutira à de nouvelles propositions d'actions liées au temps scolaire et extra-scolaire.

- 2- Dans le secteur de la petite enfance, pour répondre aux besoins de garde d'enfants des familles, la commune s'est dotée de nouvelles capacités d'accueil dans les structures de petite enfance. Elle poursuivra ces objectifs avec les 44 places supplémentaires qui verront le jour dans la future crèche collective du quartier Anatole France. Sans oublier le travail sur la qualité de l'offre grâce aux objectifs de professionnalisation des assistantes maternelles indépendantes.

Les actions d'éveil culturel et éducatif seront poursuivies avec la Maison du conte (reconduite de la formation conte) et la Médiathèque (reconduite du projet livre offert à Noël aux enfants des crèches).

Enfin, la poursuite du travail autour de l'observatoire de la lecture et avec la médiatrice de la lecture au Multi accueil les petites colombes.

Poursuite du travail de professionnalisation des assistantes maternelles indépendantes via le RAM (avec l'intervention du médecin et le psychologue du service petite enfance et intervenant extérieur),

Poursuite du versement d'une allocation différentielle par la ville pour les parents qui n'ont pas eu de place en crèche.

- 3- Dans le secteur de la jeunesse :

L'année 2014 verra la livraison du nouvel Accueil de Loisirs doté d'espaces et locaux adaptés pour accueillir davantage de jeunes avec des activités innovantes ; des activités à caractère culturelles (vidéo, informatique, etc.), sportives.

Le transfert du pôle collégiens dans le bâtiment accueillant le centre de loisirs élémentaire suit le même calendrier ; il permettra de développer les activités de la structure et de l'élargir autour du temps du repas.

Le pôle lycéen accueille davantage de jeunes à la suite du partenariat étroit engagé avec le lycée Pauline Rolland. Des actions d'accompagnement à la scolarité et une « fête des diplômés » sont réalisées pour encourager la réussite scolaire.

La restructuration du collège Liberté est en cours et le nouveau lycée accueille, cette année, les secondes, les premières et les terminales.

Le point d'information jeunesse est désormais labellisé par la Direction départementale de la cohésion sociale. Devenu le point focal de l'information jeunesse en tout domaine, il reçoit et accompagne de plus en plus de jeunes de 16 à 25 ans.

Facteur d'intégration sociale et élément déterminant pour l'accès à l'emploi, la commune poursuivra en 2014 ses aides financières à l'obtention du permis de conduire ainsi qu'à l'installation des jeunes dans le logement. Pour rappel, ce dispositif a vu le jour en 2011, il permet aux jeunes âgés de 18 à 25 ans (29 ans pour l'installation), d'obtenir une aide de 130€ pour l'obtention du code, 170€ pour l'obtention du permis complet et enfin 500€ pour l'installation dans le logement.

En 2013, la commune a validé, au 15 octobre, pas moins de 89 dossiers concernant l'aide au permis et 14 pour l'aide à l'installation. Pour 2013/2014 il est proposé de soutenir les étudiants chevillais un droit à la santé. Ainsi est-il proposé de mettre en œuvre une aide à la Mutuelle Etudiante au regard des fortes augmentations des frais de scolarité pour les études supérieures depuis ces 10 dernières années (35%) parmi lesquels, le logement et la santé représentent la part la plus importante dans ces dépenses.

Le service de la jeunesse proposera cette année encore des activités diversifiées et des séjours de qualité pour les collégiens et lycéens, un accompagnement et un soutien aux jeunes de 16 à 25 ans pour l'accès aux formations BAFA/BAFD et/ou pour réaliser les projets à caractère culturel, sportif ou de vacances portés par les jeunes eux-mêmes.

Divers partenariats se sont noués avec les établissements et les structures publiques (Mission Locale, Club Espoir, MPT, Conseil Général, CAF, les collèges et le lycée...). De même des partenariats se développent avec les associations locales (Elan, parents d'élèves, théâtre, CILD, AERA...).

Le projet de musiques actuelles verra le jour en 2014 et aura pour objectif de soutenir les pratiques musicales des jeunes, en proposant un parcours structurant d'accompagnement des groupes chevillais en leur proposant de participer à l'organisation de concerts, avec comme temps fort la Fête de la musique.

La mise en place d'actions de soutien à la fonction parentale se traduira par l'organisation de soirées débat, action partenariale, site internet dédié aux questions des parents etc....

La Municipalité a accueilli en 2013 dans ses services des jeunes chevillais dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir décidé par le Parlement. Les secteurs susceptibles qui les accueillent et les accompagnent sont les suivants : Le Centre technique municipal (plombier), la Restauration (agent polyvalent), Les Espaces verts (jardinier), La Médiathèque (agent d'accueil) et la Direction ressources humaines (agent d'accueil). Il est prévu de recruter 5 emplois d'avenir à la fin 2013. La Semhach se joindra bientôt à cet effort local en faveur de l'emploi des jeunes.

#### 4- Dans le secteur du sport :

Le Gymnase Lilian Thuram, ouvert en 2013, offre, en dehors des horaires scolaires, des créneaux aux clubs et associations des villes membres du syndicat intercommunal.

Dans le même esprit, le terrain de rugby a été cédé au syndicat intercommunal des lycées en vue de sa rénovation, de la création d'un club house et d'une nouvelle salle pour les événements familiaux.

La construction du gymnase du collège Liberté fait partie de la phase 1 des travaux de restructuration du collège, et offrira de nouveaux créneaux pour les associations sportives communales.

Pour 2014, un effort sur les travaux (quotidien et grands investissements) va être réalisé notamment à la piscine (rénovation du chauffage et réfection du plafond dont baies vitrées et charpente pour permettre son ouverture), au gymnase Marcel Paul (mezzanine dans la salle de tennis de table) mais aussi sur un des terrains de pétanque de la Boule Chevillaise (couverture d'une partie).

Les manifestations traditionnelles (les journées scolaires pendant les jeux du Val de Marne, nuit de l'eau et les boucles Chevillaises) sont maintenues.

### ***Une commune engagée pour la culture :***

La commune de Chevilly-Larue a réuni un comité consultatif afin de mener une large réflexion dans le but d'actualiser son projet culturel. De nombreux acteurs y sont associés afin d'aboutir à un projet municipal partagé et porteur d'avenir.

Le "contrat territoire lecture", premier du genre en Ile-de-France, signé en octobre 2012, permet d'accompagner le développement de la pratique de la lecture, auprès des populations socialement fragiles telles que définies dans les CUCS, en coordination avec l'ensemble des services municipaux concernés. La médiathèque Boris Vian s'attachera à maintenir et améliorer des fonds de qualité et verra sa dotation départementale augmentée en ce qui concerne le conte.

La Commune et la Maison du conte travaillent au développement de la structure, au nouveau projet architectural et artistique. Pour mener à bien ce projet d'envergure, la commune s'est rapproché des partenaires financiers que sont la Région Ile-de-France et l'Etat.

Afin de mettre la commune et le théâtre en conformité avec les prescriptions de la chambre régionale des comptes, il est engagé une réflexion sur l'évolution statutaire du théâtre avec la perspective de la création d'une régie autonome personnalisée. Ceci n'aura pas d'incidence sur le fonctionnement de l'établissement mais permettra de se mettre définitivement en conformité avec les dispositions de la loi Sapin et d'éviter ainsi tout risque contentieux sur les rapports financiers entre la commune et le théâtre.

Le déménagement prochain du centre de loisirs élémentaire va libérer les locaux rue de l'adjudant chef Dericbourg et une étude sera menée, en 2014, avec les acteurs concernés en vue du transfert du conservatoire de musique et de danse dans ce lieu afin de mieux accueillir l'ensemble des élèves et faciliter l'organisation des activités.

La décision du gouvernement de retenir la candidature de Paris Rungis comme un des 3 sites constitutif du réseau des cités de la gastronomie est un événement majeur pour le territoire et plus particulièrement pour la commune. Située en façade du MIN le long de la D7, la cité accueillera une halle de la gastronomie, une médiathèque, des espaces de conférences, des centres de formation, des ateliers de cuisine, des restaurants et boutiques ainsi que diverses activités économiques, commerces et services, en lien avec la gastronomie.

Ce projet sera porté par une association, en cours de création, composée de représentants de la Région Ile-de-France, du Département, de la ville de Paris, de la Semmaris, de la Sogaris, et enfin des communes de Rungis et Chevilly-Larue.

### ***La ville du développement durable***

Après son approbation au début de l'année 2011, le travail autour de l'agenda 21 se poursuit avec la mise en œuvre progressive des 39 actions qui ont été approuvées par le Conseil municipal.

L'observatoire mis en place s'est réuni à trois reprises et a fait le point de l'avancement de la mise en œuvre de l'agenda 21.

Il a pu constater le travail accompli sur des sujets aussi divers que la thermographie aérienne, le partenariat avec Valophis et ses ambassadeurs du développement durable, le plan vélo, le plan local de l'énergie, l'emploi et l'insertion, l'économie sociale et solidaire.

### ***Une ville qui s'aménage et embellit :***

La dynamique de la commune en matière d'aménagement se poursuit : que ce soit par les opérations d'aménagement, que ce soit par les grandes améliorations en matière d'infrastructures qui s'achèvent ou que ce soit en termes d'équipements nouveaux ou en restructuration.

La commune se transforme au gré de l'avancement des ces chantiers structurants.

Tout d'abord en matière de grands aménagements structurels, la mise en service du tramway fin 2013 et l'achèvement des aménagements de la D7 et de l'avenue de la République vont, à la fois, changer le visage urbain, embellir la Ville, mais aussi, et c'est l'essentiel, faciliter les déplacements des habitants et de ceux qui travaillent sur la commune tout en réduisant la part de l'utilisation de la voiture et donc des nuisances. Si ces chantiers perturbent fortement la vie quotidienne aujourd'hui, les conséquences pour la commune et le territoire seront positives d'ici peu, le tramway constituant un formidable levier pour le développement économique et pour l'emploi.

Dans le même temps la Société du Grand Paris poursuit ses études pour le prolongement de la ligne 14 jusqu'à Orly avec deux stations sur notre commune : Chevilly-3 communes et MIN porte de Thiais. L'action des collectivités se poursuit pour la réalisation du projet selon le planning initial, et conformément à la motion adoptée par le Conseil municipal dans sa séance de décembre 2012. L'infrastructure, dès sa mise en service, participera grandement au maillage des transports en commun avec le métro T7, la ligne 14, TVM, l'aéroport d'Orly et à terme l'interconnexion TGV à Orly.

Il faut rappeler le projet de cité de la gastronomie dans le secteur de MIN Porte de Thiais, qui viendra conforter le premier pôle économique sud Francilien, en valorisant sa diversité et en renforçant son attractivité.

La ZAC Petit Leroy et la ZAC RN7 nord sont finalisées. Cette dernière va permettre au projet de l'Oréal avec son campus de recherches en cosmétologie d'aboutir en 2014.

Le projet de réaménagement du quartier des Sorbiers autour des principes du désenclavement, de l'amélioration de la qualité des logements et des espaces collectif, de la plus grande diversification des populations y habitant, avancera en 2014 sous le pilotage de Valophis avec les premières interventions sur l'espace public ; les projets concernant l'écoquartier Anatole France et Meuniers, menés dans le cadre de ZAC Etat par l'Epa orsa, avancent selon les objectifs arrêtés : reloger les chevillais dans des conditions de vie agréables et dignes, aménager un quartier où l'on pourra travailler, habiter, faire ses courses, se rencontrer, prendre un transport collectif...

Le réaménagement des rues Reclus, Zola et Edison se finalisent au cours du dernier trimestre de l'année 2013. Le réaménagement de la rue François Sautet débutera à la mi 2014. Parallèlement, les opérations de construction de logements vont débuter rue François Sautet et Avenue de la République.

La commune, quant à elle, poursuivra ses efforts pour embellir les quartiers et le cadre de vie des Chevillais.

Le réaménagement de la place de Lattre de Tassigny offrira aux riverains un espace public de qualité, pacifié, facilitant l'accès au commerce local et à la station de tramway.

Avec le réaménagement de la rue du général Leclerc c'est le programme complet d'enfouissement des réseaux qui sera arrivé à sa fin.

Le plan de fleurissement de la ville sera poursuivi et amélioré.

Les études sur le réaménagement de la rue des Jardins seront conduites en liaison avec les riverains.

Les travaux de rénovation de l'éclairage public engagés en 2012 seront également poursuivis. Déjà de premières économies sur la consommation sont constatées à l'issue de deux premières années de contrat, sachant que l'objectif est de diminuer sous huit ans la consommation électrique de 30%.

L'enveloppe consacrée à la réalisation des équipements municipaux et investissements planifiés sur plusieurs exercices est équivalente à 1 550 000 €, répartie à hauteur de 850 k€ pour les bâtiments municipaux et de 700 k€ pour les espaces publics.

### ***La sécurité :***

La commune de Chevilly-Larue appréhende la problématique de la sécurité à travers différentes actions, qui seront poursuivies en 2014.

La brigade équestre permet ainsi à travers le cheval, de dédramatiser le port de l'uniforme et d'exploiter une façon différente de lutter contre la délinquance et de faire de la prévention. Cela est particulièrement ressenti à la sortie des collèges. Par ailleurs, les jeunes sont des cibles des actions de prévention, également par une attention particulière sur la réussite scolaire des enfants et par un partenariat important avec les associations.

La collaboration quotidienne avec les services de la police municipale à démontré son efficacité, par exemple en permettant une trentaine d'arrestations et l'identification d'auteurs des méfaits commis en Cœur-de-Ville. Une autre illustration peut être le chantier d'été au commissariat de police de l'Hay-les-Roses, permettant tout en restaurant un dialogue entre les jeunes et la police, de fournir aux jeunes chevillais une première expérience d'emploi.

Les interventions sur le bâti, à l'image de la réfection des halls aux Sorbiers-Saussaie, permettent à chacun de se réapproprier des espaces de vie partagés de qualité, et de lutter ainsi contre les rassemblements dans les cages d'escaliers

Enfin, une dotation progressive des équipements publics de vidéosurveillance permettra de prévenir les actes de vandalisme et de surveiller l'espace public à leurs abords. Les premiers bâtiments seront équipés dans les prochaines semaines.

## **6) Le budget annexe d'assainissement**

Les orientations pour l'année 2014 sont les mêmes que les années précédentes : à la fois continuer à bien entretenir le réseau et profiter des travaux de voirie prévus dans le budget pour rénover l'assainissement des eaux usées..